BULLETIN D'INSCRIPTION PPP jeudi 5 avril 2012

Centre de Congrès Vinci - Tours

Pour vous inscrire, remplissez ce bulletin d'inscription et retournez-le accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre du Groupe IMT) par courrier à :
Groupe IMT - Inscription PPP - 38-40 avenue Marcel Dassault - BP 600 - 37206 TOURS cedex 03

☐ **Je m'inscris aux PPP 2012 : 565 € HT soit 675,74 € TTC***

☐ **Je souhaite participer au dîner intergroupements des PPP qui aura lieu à Tours (Salons du Conseil général d'Indre et Loire) le mercredi 4 avril : 55 € TTC**

* Attention : les frais de déplacement des participants ne sont pas compris dans les frais d'inscription.

A RETOURNER AVANT LE 22 MARS 2012

Coordonnées

M., Mme, Mlle : .....

Fonction : .....

Laboratoire/Société : .....

Adresse : .....

.....

CP : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Email : .....

Je souhaite que vous informiez les personnes suivantes de la manifestation

Nom : ..... Prénom : ..... Email : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Email : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Email : .....

Inscription Atelier

Les participants sont invités à choisir l'atelier auquel ils désirent participer (un seul atelier pour la journée).
Le nombre de places par atelier étant limité, merci de nous indiquer un 2ème et un 3ème choix si le premier n'était plus disponible.
La sélection sera faite en fonction des places disponibles, de la date d'arrivée de l'inscription et du règlement correspondant.

Choix n° 1 : Atelier ..... **Choix n° 2 :** Atelier ..... **Choix n° 3 :** Atelier .....

Facturation

Ne remplissez cette rubrique que si la facture doit être émise à l'ordre d'un autre établissement, organisme ou société différente de l'employeur.

Dénomination : .....

Adresse : .....

CP : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Conditions d'inscription et de participation

- Inscription : toute inscription doit être confirmée par écrit. Une facture sera adressée à l'établissement payeur après la formation.
- Annulation et remplacement : l'information doit être confirmée par écrit. Pour toute annulation reçue entre 8 et 15 jours avant la manifestation, les frais d'inscription seront facturés à hauteur de 30%. Au delà, les frais seront facturés en totalité. Formulés par écrit, les remplacements seront admis à tout moment. Il est rappelé néanmoins que les inscriptions sont nominatives et les éclatements sur une inscription non admis.
- Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le contenu de son programme si les circonstances les y obligent.
- En application de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant qui n'ont pour objet qu'une utilisation interne à l'IMT et au Grepic dans le but de gestion des actions de formation.
- Les signataires acceptent les conditions énoncées ci-dessus.
- Il est possible d'intégrer ces PPP au plan de formation de votre entreprise.